



LE PROJET D'ÉCOLE ET LES PARENTS

Le projet d'école est l'instrument de l'autonomie reconnue aux écoles et l'expression de leur responsabilité. Il implique l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.

EN BREF

- Rendre effectifs les droits d'information et d'expression des parents.
- Construire de nouvelles modalités de coopération avec les parents.
- Développer des actions d'accompagnement des parents.

Informer, dialoguer, participer

L'information, la formation, la coopération, l'approfondissement du dialogue avec les équipes éducatives, fondé sur le respect mutuel, contribuent à la qualité du climat scolaire et à la promotion de la coéducation.

C'est pourquoi **les parents doivent connaître, d'une part, leurs droits** à travers les circulaires publiées par l'institution, et, d'autre part, **la mise en œuvre de l'accès à ces droits telle qu'elle est définie dans le projet d'école**

À SAVOIR

La circulaire n° 2013-142 du 15-10-2013 relative au renforcement de la coopération entre les parents et l'école dans les territoires. Les principales recommandations qui suivent s'inspirent de ce texte.

Modalités pratiques de la réunion

La réunion peut avoir lieu après le vote du projet d'école, lors du premier conseil d'école, courant octobre.

Les modalités de son organisation pourront y être présentées aux différents membres et une information pourra être diffusée dans le compte rendu du conseil d'école.

En fonction des locaux disponibles, on peut prévoir une réunion plénière pour présenter **l'axe "relation avec les parents" du projet d'école**.

Dans ce cas, une information préalable aura été faite auprès des parents sur l'axe du projet d'école concerné.

La présence de tous les professeurs est souhaitable pour envoyer aux parents un message fort de mobilisation de l'école. Pour certains thèmes, la présence de partenaires associatifs peut s'avérer nécessaire.

Le projet d'école partagé avec les parents

Une présentation sous forme de diaporama peut exposer de manière succincte, le contenu du projet. De même, **une vidéo tournée précédemment dans l'école**, au cours de différentes actions déjà menées par et avec les parents dans l'école **peut aussi servir de support et introduire un échange avec les parents.**

Ce format constitue **une amorce dynamique pour un échange avec les parents.** L'intervention de parents ayant participé à différentes actions lors des années précédentes présente un intérêt certain.

Présentation du projet d'école

Le projet d'école est un document rédigé par l'équipe pédagogique qui est valable pendant plusieurs années.

Il comporte et décrit les enjeux objectifs, les actions, les dispositifs qui seront mis en œuvre pour répondre aux besoins spécifiques des élèves, en tenant compte des caractéristiques de l'école.

C'est un outil indispensable pour gagner en efficacité et faire mieux réussir les élèves.

Cette brève intervention permet aux parents de saisir l'importance de leur participation dans la réalisation du projet d'école.

Leur implication est aussi l'occasion de faire évoluer le projet d'école. C'est aussi l'occasion de fixer des objectifs communs et clairement définis.

Encourager la participation des parents à la vie de l'école

Les parents sont régulièrement informés sur l'organisation et le fonctionnement de l'école par les rencontres institutionnelles prévues, dans tous les établissements d'enseignement, dans les espaces à l'usage des parents et de leurs délégués.

L'aménagement des "espaces parents", lieux principalement dédiés aux rencontres individuelles ou collectives, **facilite la participation des familles**, les échanges et la convivialité.

Ces rencontres sont organisées avec l'aide de l'établissement, à l'initiative des parents ou de leurs représentants, dans le respect des valeurs de la République et notamment des principes de neutralité et de laïcité.

Associer étroitement les parents

Les parents et leurs représentants sont associés à l'élaboration d'un diagnostic partagé des besoins et des attentes de la communauté éducative, basé sur les spécificités du territoire.

Les parents sont encouragés à participer aux activités conduites par les associations de parents d'élèves et aux élections de leurs représentants.

Les directeurs, avec l'aide de leurs équipes, informent les parents d'élèves de l'importance et des enjeux de ces élections et prennent toutes les dispositions utiles afin de faciliter leur participation.

- **Développer les partenariats**, en particulier avec les associations.
- **Sensibiliser l'ensemble de l'équipe éducative aux principes et aux modalités d'information et de dialogue avec les parents**, en particulier à l'occasion de la rentrée scolaire.
- **Associer tous les parents aux dispositifs existants** au sein de l'établissement.

Pour garantir la réussite de tous, l'École se construit avec la participation des

**ASTUCE
MALLETTE**

Présenter, s'il existe, **le dispositif "Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants"** (OEPRE, circulaire n° 2017-060 du 3-4-2017).

Ce dispositif a été déployé pour permettre aux parents d'élèves allophones de mieux accompagner la scolarité de leurs enfants en contribuant ainsi à améliorer leurs chances de réussite à l'école en bénéficiant de formations prises en charge par l'État.

parents. **Cet objectif requiert une approche globale de l'élève dans son environnement et se fonde sur un projet partagé avec l'ensemble de la communauté éducative et de ses partenaires.**

La prise en compte des attentes et des difficultés des parents est un facteur important de leur implication. **Elle nécessite une démarche volontariste dans leur direction.**

Publié le 23 avril 2020